

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU 12ème
R.A. DURANT DES TRAVAUX DE REFECTION DE CHAUSSEE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes, Président du Pays de la Déodatie,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du lundi 6 juillet 2015 à 7 heures et jusqu'à la fin des travaux de réfection de chaussée,

- la circulation rue du 12ème R.A. sera mise en sens unique dans le sens rue d'Alsace – rond-point Colette Besson (et donc interdite dans le sens rond-point Colette Besson – rue d'Alsace).

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire ainsi qu'une déviation seront mis en place par les services techniques de la Ville et l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 17 juin 2015

Le Maire,



David VALENCE